

BAREME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires **TTC** charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

1 à 80 000 €	: 5 000 €
80 001 à 150 000 €	: 7 000 €
150 001 à 200 000 €	: 9 000 €
200 001 à 250 000 €	: 11 000 €
250 001 à 300 000 €	: 13 000 €
300 001 à 350 000 €	: 15 000 €
350 001 à 400 000 €	: 17 000 €
400 001 à 500 000 €	: 19 000 €
500 001 à 600 000 €	: 21 000 €
600 001 à 800 000 €	: 23 000 €
Au-delà de 800 001 €	: 25 000 €

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 50 000 €	: 4 000 € HT
50 001 à 500 000 €	: 8 % HT
500 001 à 1 000 000 €	: 7 % HT
Au-dessus de 1 000 001 €	: 6 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000 €	: 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)
500 001 à 1 000 000 €	: 4.99 % HT
Au-dessus de 1 000 001 €	: 3.99 % HT

Cession de bail :

Honoraires **HT** : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires **HT** : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT
(Rédaction du bail par un notaire ou un avocat)

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien
Honoraires **HT** : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires **HT** à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien
Honoraires **HT** : 6 % (si le vendeur est assujéti à la MSA)

Location : bail rural

Honoraires **HT** à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer
(Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 01/08/2018